



Doc. 13230  
24 juin 2013

## L'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc

### Amendement<sup>1</sup> n° 1

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8, insérer le paragraphe suivant:*

L'Assemblée rappelle le paragraphe 11 de la Résolution 1818 et souligne l'urgence, pour toutes les parties concernées, ainsi que pour la communauté internationale, de poursuivre les efforts visant à trouver une solution juste, durable et mutuellement acceptable, dans le cadre des Nations Unies, au problème du Sahara occidental.

*Déposé par:*

MARCENARO Pietro, Italie, SOC  
IWIŃSKI Tadeusz, Pologne, SOC  
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC  
POPESCU Ivan, Ukraine, SOC  
SYDOW Björn, von, Suède, SOC  
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC

---

1. 2013 - Troisième partie de session

